



Règlement du concours d'affiche - Safer Internet Day – Collège François Rabelais

Article 1 – Objet du concours

Dans le cadre du *Safer Internet Day*, le collège organise un concours d'affiche visant à sensibiliser les élèves aux bons usages du numérique, au respect en ligne et à la prévention du cyberharcèlement.

Article 2 – Participants

Le concours est ouvert à tous les élèves de la 6^e à la 3^e.

La participation peut être individuelle ou en binôme.

Article 3 – Format des productions

Les affiches devront être réalisées selon l'un des formats suivants :

Format papier A3

Format numérique, réalisé sur Canva (ou exporté en PDF ou image)

Les affiches peuvent être réalisées en format portrait ou paysage.

Des feuilles A3 seront mises à disposition à la Vie scolaire et dans les salles d'étude.

Chaque production devra comporter :

Un slogan

Un message de prévention en lien avec la sécurité sur Internet et le respect en ligne

Une création originale et personnelle

Article 4 – Identification des œuvres

Chaque affiche devra obligatoirement comporter, en bas à droite, un encart de 2 cm x 8 cm indiquant :

Nom et prénom du ou des participants

Classe

Les productions ne comportant pas ces informations ne pourront pas être prises en compte pour le concours.

Article 5 – Modalités de remise

Les productions devront être remises au plus tard le lundi 9 février à 12h00 selon les modalités suivantes :

Format papier : à déposer à la Vie scolaire

Format numérique : à envoyer par courriel à l'adresse suivante :

ce0370045y@ac-orleans-tours.fr

L'objet du message devra impérativement être renseigné comme suit :

Concours – Nom Prénom – Classe

Article 6 – Critères d'évaluation

Les affiches seront évaluées selon les critères suivants :

Respect du thème et des consignes

Clarté et impact du message de prévention

Créativité et originalité

Lisibilité, soin et qualité de présentation

Engagement citoyen et respect des valeurs de bienveillance et de responsabilité numérique

Article 7 – Jury et délibérations

Les affiches seront examinées par différents jurys composés de personnels de l'établissement et d'élèves désignés.

Les jurys se concerteront durant la semaine du 2 au 6 mars 2026 afin de procéder à l'évaluation des productions et à l'attribution des différents prix.

Article 8 – Catégories de prix

Les prix suivants pourront être attribués :

Prix "Coup de cœur du jury"

Prix Ambassadeurs contre le harcèlement

Prix des collégiens

Prix du soin et de la rigueur

Prix du message le plus fort

Prix de la créativité

Prix de l'engagement collectif (nombre de participants par classe)

Prix du respect et de la bienveillance

Prix "Esprit critique numérique"

Prix Espoir – 6e / Nouveaux talents

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer l'ensemble des prix si les critères de qualité ne sont pas atteints.

Article 9 – Récompenses

Les lauréats pourront se voir attribuer les récompenses suivantes :

Diplôme personnalisé par catégorie

Affiche imprimée (et encadrée pour le Prix "Coup de cœur du jury")

Publication sur le site du collège et affichage sur le panneau "Mur des lauréats"

Invitation officielle à la remise des prix

Article 10 – Annonce des résultats et remise des prix

L'annonce officielle des résultats aura lieu le jeudi 12 mars 2026.

Les modalités de la remise des prix seront précisées ultérieurement aux élèves et aux familles via les canaux de communication de l'établissement.

Article 11 – Valorisation des productions

Les affiches sélectionnées seront :

Exposées dans l'établissement

Publiées sur le site internet du collège et, le cas échéant, sur ses supports de communication officiels

Article 12 – Droits et engagement des participants

La participation au concours implique l'autorisation donnée à l'établissement d'utiliser les productions à des fins de valorisation pédagogique et institutionnelle, sans usage commercial.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.